

Province de Québec Municipalité régionale de comté de Lotbinière

AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné, par le soussigné directeur général, que les règlements numéros 313-2021 et 315-2021 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) et adoptés par le conseil de la municipalité régionale de comté de Lotbinière lors de son assemblée du 19 mai 2021, sont entrés en vigueur le 23 juin 2021, suite à un avis favorable de la Ministre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec.

Le but du règlement 313-2021 est d'apporter des ajustements mineurs à certains périmètres d'urbanisation (PU), suite à la rénovation cadastrale. Il intègre aussi au SADR une partie de la ville de Lévis annexée à la municipalité de Saint-Gilles. Le but du règlement 315-2021 vise pour sa part à agrandir le PU de la municipalité de Laurier-Station.

Ces règlements peuvent être consultés sur le site web de la MRC au www.mrclotbiniere.org/sadr/ et au bureau municipal de chaque municipalité locale de la MRC.

Fait et donné à Sainte-Croix, ce 7^{ème} jour du mois de juillet 2021

Stéphane Bergeron Directeur général